ART. 21 N° 142

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 142

présenté par Mme Rabault

## **ARTICLE 21**

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer au mot :

« susmentionnés »

les mots:

« mentionnés aux premier et deuxième alinéas du présent 1 ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel